

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 36 (1999)  
**Heft:** 1405

**Artikel:** Le développement durable : un projet nécessaire et salutaire  
**Autor:** Longet, René  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1014862>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le développement durable: un projet nécessaire et salutaire

Par René Longet, directeur romand de la Société suisse pour la protection de l'environnement

**Réflexion sur ce que la Suisse met en œuvre sous l'égide du développement durable, tant en matière de politique extérieure que dans diverses régions du pays.**

LES EXIGENCES DU développement sont apparues dès les années soixante, celles de la protection de l'environnement dans les années soixante-dix. La nécessité de trouver une synthèse, un dénominateur commun entre ces exigences qui peuvent se contredire mais qui toutes deux sont impératives a conduit au niveau international à imaginer une synthèse, qu'on a aussi appelé un compromis historique: le développement durable.

L'idée du développement durable part du constat qu'il faut un développement: plus d'un quart de la population mondiale n'a pas accès à de l'eau propre ou à des soins adéquats, un humain sur cinq n'a pas de toit, un sur six est sans emploi. Mais la Terre ne peut donner que ce qu'elle a! Les forêts tropicales continuent de disparaître tout comme les sols et de nombreuses espèces. Les fonctions des océans et de l'atmosphère sont menacées, les ressources gâchées. Le développement ne peut être celui que nous connaissons. Il faut trouver un nouveau paradigme autour de deux affirmations:

- chaque habitant de la Terre a un même droit aux ressources de la nature;
- ces ressources doivent être maintenues à long terme.

Le développement durable exprime ainsi une double solidarité: entre tous les habitants actuels de la terre (solidarité dans l'espace) et avec les générations futures (solidarité dans le temps). C'est, avec la notion de droits humains, l'éthique de notre temps. Il impose de trouver un rythme de croisière soutenable, un juste milieu entre Nord et Sud. Il donne une direction au progrès scientifique et technique, répond à la quête du sens. Il est l'occasion d'intégrer écono-

mie, social et environnement au sein d'un tout cohérent. Enfin, il se réclame de la citoyenneté en ce sens qu'il ne se décrète pas mais se construit dans des processus impliquant la société civile et les pouvoirs élus.

## Susciter l'engagement international

Conçu par une commission des Nations Unies, présidée par l'actuelle directrice générale de l'OMS, M<sup>me</sup> Brundtland, dans un rapport rendu en 1987, le développement durable a été concrétisé au Sommet de la Terre de 1992, en particulier à travers l'Agenda 21 (Programme d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle). Ce document décrit ce qu'il convient de faire dans des domaines comme la santé, la formation, l'habitat, l'eau, les déchets, les sols, les forêts, l'agriculture, etc. Des accords internationaux (sur la biodiversité, le climat ou la désertification), et plusieurs conférences internationales tenues depuis (sur l'alimentation, le social, l'habitat, etc.) précisent les engagements pris.

Pour la Suisse, le Conseil fédéral a adopté en 1997 la Stratégie nationale du développement durable. Il s'agit de renforcer les politiques de l'énergie, des transports, d'harmoniser les critères de l'engagement extérieur, de poursuivre la réforme de l'agriculture, d'orienter la promotion technologique et économique, de mettre en route la fiscalité écologique. La Stratégie est complétée par un Plan d'action santé et environnement. Selon une étude publiée début 1996 par les principales ONG d'environnement et de développement, la Suisse devrait améliorer les rendements de ses consommations d'énergie et de ressources d'un facteur 3 à 7, pour être conforme aux exigences du développement durable.

## ...mais aussi local

La mise en œuvre concerne également le niveau local. L'Agenda 21 demande en son chapitre XXVIII que les collectivités locales définissent d'ici 1996 «un mécanisme de consultation» afin de parvenir à un consensus sur un programme de développement durable: «il faut

qu'il y ait un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter un «programme Action 21 à l'échelon de la collectivité». Environ 2000 collectivités locales de par le monde sont actuellement engagées dans de tels processus.

En 1997, les Chambres fédérales ont demandé par voie de motion au Conseil fédéral d'encourager cantons et communes sur cette voie, et un programme de soutien a été lancé. Parmi les collectivités publiques engagées, on peut citer en particulier les villes de Zurich, Lausanne, Vevey et Neuchâtel, la région LIM Sion-Sierre ou le canton de Genève. À Genève c'est une ONG spécialisée qui a été mandatée pour effectuer le travail de préparation, la Société suisse pour la protection de l'environnement (SPE).

## Pour Genève, une occasion de rassembler

Choisies en raison de leur pouvoir mobilisateur et de leur caractère novateur, les actions prioritaires proposées vont des préalables institutionnels (réforme de l'État et du découpage territorial, rôle actif au sein du Réseau Villes Santé de l'OMS, information, recherche et formation) aux projets très concrets (concernant l'alimentation, l'emploi, l'écologie industrielle, la biodiversité, les énergies renouvelables, le commerce équitable, la coopération au développement, l'habitat, les pollutions intérieures) en un tout équilibré. Chaque action implique toujours un large partenariat.

Cet automne, en fonction des résultats de la consultation qui vient de s'achever, le Conseil d'État genevois retiendra les actions qui seront mises en œuvre. Cela offre à Genève, qui en a bien besoin, l'occasion de rassembler au lieu de diviser, de coordonner au lieu de juxtaposer, d'agir au lieu de discourir. Bref, de se retrouver autour d'un projet fédérateur. ■